

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 31 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf et le trente-et-un juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 22 juillet 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : MM. Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Pierre DIBON, Lilian GAILLARDET, Michel MALBET, Philippe PÉCASTAINGS, Raymond POUYANNÉ, Bernard SALLABERRY, Mmes Jacqueline BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Pauline DELRIEU, Delphine LESCATEREYRES et Constance MAUGENET.

Excusée représentée : Mme Nelly MONTAUZER MERDY a donné pouvoir à M. Thierry AIMÉ.

Absente excusée : Mme Céline LAFITTE.

Madame DELRIEU Pauline a été élue secrétaire.

| |
|---|
| Objet : Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal |
|---|

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 28 mars 2014, aux termes de laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation pour traiter une partie des affaires prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L 2122-23 de ce même code, le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les décisions qu'il a prises dans ce cadre, à savoir :

- Accepté le devis de SUD OUEST PUBLICITÉ de BORDEAUX d'un montant de 468,24 € HT pour la publication de l'avis de marché pour relancer le lot 5 Menuiseries bois des travaux de rénovation et d'agrandissement de la Maison pour Tous ;
- Signé des avenants aux marchés pour la rénovation des deux logements situés au-dessus de l'école :
 - lot 3 (charpente) avec l'entreprise DHOSPITAL de GUICHE pour un montant de -280,00 € HT,
 - lot 4 (menuiseries) avec l'entreprise DHOSPITAL de GUICHE pour un montant de 520,00 € HT,
 - lot 7 (plomberie) avec l'entreprise ECHEVESTE de MEHARIN pour un montant de 280,00 € HT,
 - lot 9 (peinture) avec l'entreprise BIGOURDANE DE PEINTURE d'OSSUN pour un montant de 588,92 € HT ;
- Accepté les devis de l'entreprise ECHEVESTE de MEHARIN d'un montant de 863,03 € HT pour la fourniture et la pose d'électroménager au logement Ouest de l'école et de 258,63 € HT pour la fourniture d'une hotte ;
- Accepté le devis de l'entreprise BIGOURDANE DE PEINTURE d'OSSUN d'un montant de 250,00 € HT pour le remplacement du tapis brosse à l'entrée des logements de l'école ;
- Accepté le devis de M. UHALDE de SAMES, d'un montant de 2 797,00 € HT pour la mise aux normes des installations électriques de la mairie, de l'école, du trinquet et du restaurant ;
- Commandé une débroussailleuse et un souffleur d'un montant de 1 268,33 € HT à la motoculture CRABOS de PEYREHORADE ;
- Commandé un nettoyeur haute pression d'un montant de 2 290,00 € HT au COMptoir PYrénéen du BATiment de BAYONNE.

.../...

COMMUNE
DE
GUICHE

Suite de la délibération du Conseil Municipal du 31 juillet 2019

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal,

PREND ACTE des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré à GUICHE, le 31 juillet 2019

Le Maire,



J. Bussiron
Jean Yves BUSSIRON

Reçu par Contrôle de légalité, le
Affiché le **- 8 AOUT 2019**